



Le Jura Libre n° 2878 du jeudi 20 mars 2014

Editorial

Laurent Girardin

Les incapables

La Journée internationale de la francophonie est commémorée partout dans le monde le 20 mars. Elle constitue l'occasion idéale de célébrer la langue française et les valeurs de solidarité et de dialogue des différentes cultures portées par la Francophonie.

Cette date du 20 mars doit son origine à la signature, en 1970 à Niamey (capitale du Niger), d'un traité qui a donné naissance à l'Agence de coopération culturelle et technique, devenue par la suite l'Organisation internationale de la Francophonie. La conférence internationale de Niamey regroupait à l'époque 21 États francophones (la Suisse n'en faisait pas partie).

L'école occupe une position centrale dans l'apprentissage d'une langue. Chaque professeur joue un rôle pédagogique de premier plan pour en transmettre ses particularités, ses complexités et ses subtilités. Dans ce domaine, la langue française, parlée sur tous les continents par 220 millions de personnes, connaît de multiples finesses et raffinements.

Ces dernières années, le domaine de l'enseignement et de l'éducation a malheureusement été trop souvent sacrifié sur l'autel des économies. Le canton de Berne en est la parfaite illustration avec ses mesures drastiques qui touchent de plein fouet le système éducatif.

En ce moment, les enseignants francophones du Jura-Sud s'insurgent face à une situation inacceptable qu'ils comparent à un véritable démantèlement de l'école obligatoire. Ils dénoncent l'attitude irresponsable du législatif cantonal bernois qui impose des économies à tout va. La principale disposition qui provoque le courroux des professeurs et instituteurs concerne l'augmentation des effectifs des classes que Berne veut faire passer à 19,7 (la moyenne suisse est de 18,8).

Entre autres aberrations, ces mesures pourraient avoir pour conséquence qu'une école de la Vallée de Tavannes compterait une seule classe pour 6 degrés avec 19 élèves et perdrait 9 leçons sur l'année ! Une autre école de la région de Moutier, en perdant un élève, se verrait supprimer une classe et 22 leçons alors qu'une classe d'une école du Vallon de St-Imier fermerait en dépit d'un nombre d'élèves en augmentation. Ses deux classes primaires restantes regrouperaient chacune 3 degrés différents avec respectivement 20 et 22 élèves !

Laissons le mot de la fin au linguiste français Jacques Capelovici, dont le nom est souvent évoqué – de bon aloi ! - par antonomase¹ pour qualifier un expert en bonne grammaire, qui disait que « l'enseignement est une chose trop sérieuse pour être confiée à des incapables qui, perdant de vue le but recherché, accumulent sans sourciller les mesures absurdes, incohérentes et contradictoires dont ils sont bien les seuls à ignorer les effets pernicieux. »

¹ Une antonomase est une figure de style ou un trope, dans lequel un nom propre ou une périphrase énonçant sa qualité essentielle est utilisé comme nom commun.